

L'ESSENCE DES PARTIS POLITIQUES AU RWANDA DES ANNEES 50 A NOS JOURS

-Introduction

Apperçu du contexte sociopolitique du Rwanda des années antérieures aux années 50

-Le Conseil Supérieur du Pays (CSP)

Créé par le décret du 14 juillet 1952 ;il était présidé par le Mwami(Mutara Rudahigwa)

En septembre 1957, à l'intention de la prochaine Mission de visite de l'ONU, le Conseil Supérieur du Pays (sorte de parlement qui n'en avait pas le nom), presque entièrement tutsi, avait rédigé un document revendicatif intitulé "Mise au point" adopté en février 1957. Passant à côté du problème crucial du monopole du pouvoir par la minorité tutsi estimée à 9% de la population, les auteurs de la "Mise au point" se servirent d'un autre problème du racisme tout aussi réel entre l'administration coloniale et la monarchie tutsi : « Une question essentielle qui se pose maintenant dans notre pays est sans conteste celle des relations humaines entre Blancs et Noirs ». La "Mise au point" dénonçait « la situation de dépendance et le rôle d'exécutants dans lesquels les dirigeants traditionnels rwandais ont été insérés dès le début de la colonisation. Avec le temps et ce, malgré le maintien d'une grande partie de leurs privilèges par le Gouvernement colonial, cette dépendance et ce rôle ont développé des sentiments de frustration dans la mesure où ces dirigeants se rendaient compte qu'ils étaient de moins en moins maîtres des décisions engageant leur pays et leur autorité »⁵.

En guise de réponse à cette "Mise au point", les leaders hutus se réunirent à Gitarama le 20 mars 1957, pour préparer et signer un document intitulé "Note sur l'aspect social du problème racial au Rwanda" désigné dans la suite par l'administration coloniale sous l'appellation de Manifeste des Bahutu. Ils dénonçaient dans ce document le « colonialisme à double étage », c'est-à-dire la domination de la minorité tutsi, et celle de l'administration de tutelle.

-L'Aprosoma et le Parmehutu

Au Rwanda,les mouvements de revendication sociale furent longs à venir au jour,à se structurer et à émerger sur la scène politique. Ils ne se constituèrent en partis qu'en vue des élections au suffrage universel voulues par l'Organisation des Nations Unies,préalablement à l'octroi de l'ndépendance.

Tels fut le cas du « Mouvement Social Muhutu » qui lança le « Manifeste des Bahutu » en mars 1957 et dont sortiront successivement ;le parti **APROSOMA** (Association pour la Promotion Sociale de la Masse) et le **MDR-PARMEHUTU** (Mouvement Démocratique Républicain-Parti de l'émancipation de la Masse Hutu).

...conclusion de la question muhutu –mututsi-mutwa....p.26-28

-l'UNaR(Union Nationale Rwandaise

UNAPAR(Union Nationale des Patriotes Radicaux)

13 sept1959-UNaR(kigali)

But du parti : « Union de tous les Banyarwanda dans tous les domaines » « nous faisons appel à tous les Banyarwanda de bonne volonté sans distinction ethnique ,sociale ou religieuse ... »P.4

-le **RADER** (Rassemblement Démocratique Rwandais)

né en Septembre 1959,c'est un parti politique national ayant pour but la réalisation d'un ordre social ,économique ,politique et culturel ,axé sur une démocratie authentique ,à savoir le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple souverain.

Dans son action le RADER s'inspirera des principes à la base de la civilisation chrétienne.

Il assurera la défense des intérêts de ses membres ,l'unité nationale et l'essor de la patrie ,et s'attachant tout spécialement à la promotion des économiquement faibles.

La période de 1957 à l'indépendance

février 1957	<i>Un mois avant la publication officielle du "Manifeste des Bahutu", Mgr Perraudin et trois vicaires apostoliques du Ruanda-Urundi éditent un mandement de carême, "Lettre sur la justice", qui fustige les abus et injustices du régime tutsi (Le Mwami venait de demander aux Belges, la création d'écoles laïques et non plus seulement religieuses. Il avait passé les bornes). Très vite, ils reconnaîtront la légitimité des revendications du Parmehutu qu'ils appuieront pour se venger des visées indépendantistes des alliés du Mwami.</i>
9 juin 1958	<i>Devant le CSP, Conseil Supérieur du Pays, le Mwami Mutara déclare: "Il en coûtera cher à quiconque s'insurge contre le Ruanda ou cherche sa désunion.". Pour lui, tout acte remettant en question l'organisation du pays, les traditions, les lois sociales, est un acte de subversion qu'il faut combattre. Autant dire qu'après cela, aucun dialogue n'est plus possible et le programme des Hutu passe de la revendication sociale au manifeste "racialiste". Désormais, le vocabulaire de la révolution hutu va s'enrichir de nouvelles références et noms d'oiseaux tels que "peuple bantou des Hutu" et "colonialisme des Hamites-Tutsi".</i>

1959	<i>La Belgique autorise la création de partis politiques:</i>	
	L'Aprosoma	<i>Association pour la Promotion Sociale de la Masse. Influent dans le sud. Inventeur de la rupture politico- raciale de la société rwandaise, voyant le pays comme une colonie d'"Ethiopes tutsi" ayant réduit à l'esclavage les "indigènes hutu".</i>
	Le Parmehutu	<i>Parti du Mouvement de l'Emancipation hutu. Fondé par Grégoire Kayibanda, futur premier président de la République rwandaise. Influent dans le centre. Pour l'instauration dans un premier temps, d'une monarchie constitutionnelle sous tutelle belge durant 5 ans, suivie d'un référendum sur l'indépendance. Véritables enfants chéris des Belges et de l'Eglise catholique.</i>
	L'Unar	<i>Union Nationale Rwandaise. Emanation des classes dirigeantes de l'aristocratie dominante. Parti multi-ethnique. Pour l'obtention de l'autonomie en 1960, puis l'indépendance en 1962. Laïc et anti-colonialiste, ce parti veut restaurer l'authenticité rwandaise dans une démocratie "égalitaire" de type monarchie constitutionnelle. Pour lui, la question Hutu/Tutsi est artificielle.</i>
	Le Rader	<i>Rassemblement Démocratique Rwandais. Ces "libéraux" apparurent vite comme un parti créé de toutes pièces par l'administration belge dans le seul but de diviser les Tutsi.</i>
janvier 1959	<i>Le Parmehutu demande à la Belgique de l'aider à créer des sections Muhutu dans chaque territoire avant qu'une épreuve de force dite inévitable ne permette aux "seigneurs batutsi" de les massacrer.</i>	
mai 1959	<i>Lors d'une conférence au "Cercle catholique africain" à Bruxelles, le ministre belge De Schrijver, président du groupe de travail sur la question du Rwanda, déclare: "...Si l'autorité belge se retire, disent-ils (les leaders hutu et les Tutsi progressistes), il ne faut pas 24 heures pour que ce soit le massacre et que nos têtes tombent. C'est une transformation miracle qu'ils nous demandent d'opérer: faire la démocratie chez eux, pour eux, contre leurs chefs, obliger le Mwami à devenir chef uniquement constitutionnel."</i>	
25 juillet 1959	<i>Mort du Mwami Mutara à Bujumbura d'une "congestion cérébrale".</i>	
28 juillet 1959	<i>Nyanza, colline Mwima: Obsèques du roi dans un climat très tendu (le bruit courait que le roi avait été empoisonné par les blancs car il gênait l'émancipation hutu). Le nom du nouveau roi y est proclamé, Kigeri V, selon la coutume et pour la première fois depuis plus de 30 ans, sans l'assentiment de la tutelle belge qui ne pardonne pas et en parle alors comme du "coup d'état de Mwima". la guerre civile devient dès lors inéluctable entre le bloc Hutu-Missions-Administration belge et le Mwami et les Tutsi. De plus, le Mwami n'est plus désormais un arbitre ou un interlocuteur politique puisqu'il ne doit le pouvoir qu'au courant traditionaliste tutsi. La rupture entre le Mwami et la Belgique sera irréversible dès octobre 59 après les sanctions prises contre les trois chefs Tutsi les plus influents politiquement (l'un d'eux était le chef du conseil coutumier des Biru qui avait désigné Kigeri V comme nouveau roi), et leur mutation par l'administration belge. Quant à la rupture avec l'Eglise, elle était déjà consommée puisque Mgr Perraudin condamnait à chaque occasion, la "domination ethnico- raciale" tutsi, ou encore les collusions de leur parti Unar avec le bloc soviétique et avec les mouvements anti-colonialistes dans le monde, ou enfin leur "national-socialisme", leur islamisme, leur athéisme...etc.</i>	

<p>novembre 1959</p>	<p>Flambée de violence dans le Rwanda central dès le 1er novembre. Attaques contre les Tutsi, destruction de leurs biens. Contre-offensive tutsi dès le 3 novembre, après le meurtre de deux sous-chefs Tutsi à Gitarama. Le roi nomme Nkurunga chef de guerre, geste symbolique de réactivation des traditions puisqu'il est le fils du dernier des anciens chefs des armées tutsi. L'intervention systématique des forces belges sonnera le glas de cette réaction tutsi face à laquelle les Hutu seuls auraient été impuissants. L'Unar en accusera la puissance tutélaire qui reconnaitra avoir pris résolument le parti des Hutu contre les Tutsi. La révolution hutu est dès lors, mise sur ses rails: plus question de monarchie constitutionnelle, mais simplement de "pouvoir hutu", de remplacement d'une ethnie par une autre.</p>
<p>1960</p>	<p>Les partis modérés Rader et Aprosoma sont peu à peu évincés du jeu politique. L'engagement belge aux cotés du Parmehutu devient officiel. La "dé-tutsisation" de l'administration commence. Le colon s'affirme partisan de l'abolition de la monarchie et de l'instauration d'une république hutu. Suppression des rites royaux et du tambour emblème "Kalinga", privilèges suspendus, des pâturages des Tutsi sur les jachères agricoles hutu. Confiscations de terres tutsi et placement des familles dépossédées dans des "zônes rurales pilotes" où elles sont plus faciles à contrôler...</p>
<p>8 mai 1960</p>	<p>"Appel pathétique" du Parmehutu à l'ONU afin de se rallier les faveurs des pays "non alignés" favorables au Mwami qui a la clarté, lui, d'être indépendantiste et anti-colonialiste de la même façon que son prédécesseur.</p>
<p>juillet 1960</p>	<p>Elections communales. Boycott de l'Unar. Victoire écrasante du Parmehutu qui s'était rebaptisé "Parmehutu-MDR" (Mouvement Démocratique Républicain) pour marquer son opposition récente à la monarchie. En janvier, les sous-chefferies avaient été remplacées par des communes, les chefferies supprimées, et les territoires remplacés par 10 préfectures. Les Belges avaient déjà, après les émeutes de 1959, destitué ou "démissionné" 50% des chefs (23 sur 48) et 30% des sous-chefs (158 sur 89) Tutsi du pays. Le 19 juillet, l'Unar et le Rader signent un télégramme commun: "Présentes élections Ruanda être antidémocratiques. Terrorisme parmehutu avec complicité administration belge être inadmissible. Insistons remplacer milices belges par milices ONU sinon extrêmes risques guerre civile". Le Mwami demande à l'ONU, la levée immédiate de la tutelle belge sur le Rwanda. Ces protestations et argumentaires tutsi devant la commission des tutelles de l'ONU auront des échos qui amèneront les Belges à changer de "stratégie", enfin presque...</p>
<p>août 1960</p>	<p>A Bruxelles, le gouvernement belge décide qu'il demandera la présence au Rwanda, d'un délégué permanent de l'ONU accompagné de casques bleus pour maintenir l'ordre avec les forces belges sur place, dans la plus stricte neutralité. Il précise aussi qu'il n'est pas pour la tenue immédiate d'élections législatives qui donneraient alors une victoire écrasante aux Hutu. La voie à suivre ne devrait plus être le remplacement de la minorité tutsi par la majorité hutu, mais l'équilibre politico- ethnique et le partage du pouvoir. Ces vœux s'avèreront pieux...</p>
<p>29 août 1960</p>	<p>A Kigali, le gouverneur Harroy et le résident militaire Logiest, amis des Hutu, n'en restent pas là, et s'adressent à Bruxelles dans des termes qui ne manqueront pas de faire mouche et d'inquiéter le gouvernement belge déjà empêtré dans la crise du Katanga, au Congo belge: plan de l'Unar pour formation d'armée de mercenaires au Congo, terrorisme, chantage politique par ONU interposé, fuite des belges, massacres des leaders Hutu, réinstallation du régime féodal. Sans oublier l'entrée dès lors favorisée, des communistes au Rwanda. Dans la foulée, Harroy et Logiest demandent la destitution du Mwami et l'installation d'un gouvernement provisoire.</p>

18 octobre 1960	<i>Le gouverneur Harroy change de titre et devient résident général. Il installe un Conseil Provisoire de 48 membres nommés par lui en fonction des résultats des partis aux élections communales. Il installe aussi un gouvernement provisoire dont le premier ministre est Grégoire Kayibanda, et qui comprend quelques Belges. La tâche de cette administration à majorité hutu sera d'abord de préparer les élections législatives.</i>
14 décembre 1960	<i>La position de l'ONU demeure inchangée et favorable au désir d'indépendance exprimé par Kigeri V (en exil depuis juin) face au colonialisme "insistant" de la Belgique. Une résolution prévoit donc le report des élections législatives prévues initialement au début de 1961, et cela tant que les réfugiés Tutsi ne seront pas rentrés dans leurs régions d'origine et que l'ordre ne sera pas garanti.</i>
janvier 1961	<i>Harroy, pour faire venir tous les partis rwandais à la conférence d'Ostende du 5 au 12 janvier demandée par l'ONU, leur promet sur l'honneur que les élections auront bien lieu le 28 janvier. La conférence aura lieu et les délégués du Rwanda (le Burundi était aussi convié) voteront à 31 voix sur 40 le maintien de la date des élections, avant de rentrer vite pour préparer le scrutin. Mais l'ONU refuse toujours que de telles élections puissent se tenir et Bruxelles cède. Harroy en sera prévenu le 21 janvier. Il est sous le choc. Son "coup de force" va suivre, local ou plutôt "téléguidé" de Bruxelles mais d'apparence locale et individuelle: le 25 janvier 1961, il accorde l'autonomie interne au Rwanda, confiant ainsi les pouvoirs au gouvernement provisoire. Aux yeux des leaders Hutu, ce ne sont que tergiversations pour ne pas tenir la promesse du 28 janvier.</i>
28 janvier 1961	<i>Coup d'Etat de Gitarama: étaient convoqués pour ce jour par le ministre de l'intérieur Rwasibo, tous les bourgmestres, conseillers communaux du Rwanda, membres de l'Assemblée provisoire, membres du gouvernement et dirigeants des partis politiques. La République y est proclamée et D.Mbonyumutwa du parti Parmehutu, élu président par 92% des votants qui élisent dans la foulée, les 44 membres appelés à composer l'Assemblée législative (40 du Parmehutu et 4 de l'Aprosoma, tous Hutu). L'ONU demande des comptes à la Belgique qui prétexte des sentiments de défiance des Hutu face à l'ONU et son refus (les moyens lui manquaient aussi) d'utiliser la force contre un mouvement populaire.</i>
6 février 1961	<i>La Belgique confère au Rwanda, le statut d'autonomie interne. Des préfets rwandais sont investis dans les préfectures qui remplacent désormais les territoires.</i>
25 septembre 1961	<i>Referendum et Elections législatives: 80% des votants rejettent la monarchie et se prononcent pour la république. Aux législatives, le Parmehutu recueille 78% des voix et 35 sièges sur 44, l'Aprosoma 2 sièges et l'Unar 7 sièges. La nouvelle assemblée s'installe à Kigali le 25 octobre et élit Grégoire Kayibanda nouveau Président de la République et chef du gouvernement selon la nouvelle constitution.</i>
1er juillet 1962	<i>Le Rwanda accède à l'indépendance.</i>
	<i>(Résumé conçu avec le support de "Histoire du Rwanda" de Bernard Lugan. Bartillat.1997.)</i>

